



Comm'une Infos

Bulletin d'information municipale

n°3



Le Mot du Maire

Merci aux bénévoles... Les masques, tomberont-ils ? ou pas !

Jour après jour, la Covid évolue, mute ! Anglais, Brésilien ou Africain, dans notre entourage, la COVID reste omniprésente et ne nous lâche pas.

L'année dernière, à cette période, pour répondre au manque de masques, des personnes de la commune se sont portées bénévoles pour sortir leurs machines à coudre et fabriquer des masques en tissu.

Depuis le 6 avril, un centre de vaccination s'est ouvert à la salle des fêtes de Mauzé sur le Mignon. Les professionnels de santé du secteur se mobilisent pour vous vacciner 6 jours sur 7, en demi-journée et sur RDV.

A nouveau, pour vous transporter, vous accueillir, prendre les appels et rendez-vous, des professionnels de santé en retraite, des élus, des hommes et femmes de toutes les communes voisines de Mauze/M ont encore répondu présents.

Aider les autres, rendre service, être solidaire, se soutenir et s'en sortir, voici les mots et engagements de nos bénévoles ! MERCI à toutes et tous pour le temps donné aux plus âgés, aux plus fragiles de nos communes pour les protéger, nous protéger !

Pour continuer dans cet esprit de partage, le petit marché d'Usseau s'est étoffé, une nouvelle commerçante en poissons et fruits de mer est arrivée ; pour rendre ce marché plus convivial et sécurisé, il a changé d'emplacement. Il est désormais installé sur l'ancien terrain de tennis débarrassé de ses grillages. Un stand fleurant bon le pain au levain tout frais est venu compléter l'ensemble.

Le budget est voté, pour avancer sur le commerce à côté de chez Dominique, avec le questionnaire ci-joint, nous souhaitons connaître vos besoins, attentes...Vous pourrez déposer dans la boîte aux lettres des mairies ou auprès de l'élue du conseil municipal le plus proche de chez vous, vos réponses avant le 31 mai!

L'autre projet principal, la sécurisation et la réorganisation des accès à l'école par l'arrière de la salle des fêtes est démarré. Ne pouvant vous proposer de nous rencontrer en temps fort, nous allons organiser des moments en petits groupes, avec respect des distances pour définir le projet au plus près des attentes de chacun.

En attendant pour suivre les actualités de Val-du-Mignon, un nouvel outil de communication est à votre disposition, je vous laisse le découvrir dans ce nouveau Commun' infos 3.

Encore MERCI à tous les bénévoles et à très bientôt !

Marie-Christelle BOUCHERY, Maire

Sommaire

Conseil Municipal	
Comptes rendus	p. 2
Actus du moment	
L'Assainissement à Val du Mignon	p. 5
Saint Pierre et Ananie	p. 6
Budget 2020	p. 7
Restaurant scolaire	p. 7
Petit marché du mardi après-midi	p. 8
Centre de vaccination de Mauzé	p. 8
PanneauPocket	p. 9
Parc éolien du Breuillac	p. 9
Parole aux Associations	
APE USSEAU	p. 10
Vivre ENSEMBLE	
Cambriolage	p. 10
Zoom sur ...	p. 11
Veille et Proposition	p. 12



du 22 janvier 2021

Etaient présents : BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, AUDE Christine, PETORIN François, LATROMPETTE Sophie, GIBAUT Florent, MOREAU Cédric, CHAT Cyril, BERTHELOT Lucie, GIRARDEAU Fabrice, TEILLET Philippe, MENNEGUERRE Jean-Luc.
Etaient représentés : DUGLEUX Sébastien à TEILLET Philippe.

❖ Désignation d'un référent à la commission géographique du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN)

Le SMBVSN assure depuis le 01/01/2020 la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur les communes et intercommunalités concernées par le bassin hydraulique.

Les statuts prévoient l'instauration de commissions géographiques à l'échelle des sous-bassins hydrauliques et il est donc demandé la nomination d'un représentant de la commune.

M. VIAUD Patrice se porte volontaire car il est déjà référent au SMBVSN.

❖ Contrat de maintenance IRIS avec SEOLIS pour l'éclairage public sur USSEAU et PRIAIRES

Un contrat IRIS existe déjà à THORIGNY SUR LE MIGNON et il serait intéressant de le regrouper avec un contrat pour USSEAU et PRIAIRES. Ce contrat englobe un diagnostic sécuritaire et réglementaire complet de notre parc ainsi qu'un forfait par point lumineux pour la gestion au quotidien du réseau d'éclairage public.

Ce contrat prévoit un entretien périodique et des dépannages en tenant compte du degré d'urgence.

L'inventaire de notre parc montre qu'il y a des équipements manquants et des équipements non-conformes aux normes en vigueur.

Le montant de la remise en état s'élève à 7 833,54€ HT. Le montant de l'entretien, la maintenance et le dépannage s'élèvent à 3 698,19€ HT par an soit 13 868,10€ HT pour un contrat de 45 mois.

❖ Proposition de présentation de « Bassines non merci » a été faite par M. BAUDRY.

Le Conseil Municipal refuse la présentation de « Bassines non merci ! » : 0 POUR / 9 CONTRE / 5 ABSTENTIONS (5 ne prennent pas part au vote).

du 19 février 2021

Etaient présents : BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, AUDE Christine, LATROMPETTE Sophie, BERTHELOT Lucie, TEILLET Philippe.
Etaient absents non excusés : GIRARDEAU Fabrice.
Etaient absents excusés : CHAT Cyril, DUGLEUX Sébastien (pouvoir donné à GIRARDEAU Fabrice, absent non excusé).
Etaient représentés : GIBAUT Florent par VIAUD Patrice, MOREAU Cédric par BOUCHERY Marie-Christelle, MENNEGUERE Jean-Luc par TEILLET Philippe.

❖ Convention d'identification et de stérilisation de chats errants

Des colonies de chats errants sont présentes et une campagne de stérilisation pourrait être une solution. L'Association « Pas de chat sans toit », située à PRIN-DEYRANCON, peut aider financièrement à cette opération afin de réguler la prolifération des chats errants qui sont sous la responsabilité de la commune.

Après renseignements pris auprès de l'Association des Maires et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations, le trappage des chats peut être effectué par un agent communal sans agrément de piéteur. Un arrêté municipal sera pris pour chaque capture de chats afin d'informer la population.

La convention d'identification et de stérilisation proposée par l'association « Pas de chat sans toit » prévoit :

- La prise en charge des frais de stérilisation par l'association (68.60€ pour une femelle et 49.40€ pour un mâle).

Et la commune s'engage à :

- trapper les chats errants lors de campagnes diffusées par arrêté municipal,
- rechercher une éventuelle identification et à rendre aux propriétaires les chats identifiés,
- amener les chats non-identifiés chez le vétérinaire désigné par l'association,
- prendre en charge à ses frais l'identification des chats (d'un montant de 30.10€/chat) et les mettre au nom de la Commune, dans la limite de 300€ par an,
- relâcher ces chats sur les lieux de leur capture,
- diffuser les affiches de la campagne de stérilisation sur les différents supports de la Commune,
- aider l'Association à trouver des adoptants.

❖ **Contrat de dératisation – SARL Laboratoire SUBLIMM79**

Le contrat de dératisation pour la détection, régulation et prévention des nuisibles dans le restaurant scolaire et la salle des fêtes de USSEAU arrive à échéance le 28 février 2021.

Il faut profiter de cette échéance pour modifier le contrat car la législation oblige maintenant 6 passages minimum au lieu de 4.

Le coût de la prestation est de 429€ HT par an, soit 514,80€ TTC.

❖ **Révision des tarifs de restauration scolaire et d'accueil périscolaire au 1^{er} sept. 2021**

Le prix de revient d'un repas pour la commune (achat des denrées, salaire du cuisinier, fluides, ...) s'élève à 4,02€ pour l'année 2019.

Le tarif facturé aux parents est un tarif subventionné par le budget de la commune et ceci, uniquement pour les familles domiciliées sur le territoire communal. Le personnel communal et le personnel assistant de vie scolaire profite également de cette subvention.

	Enfants de Val-du-Mignon	Enfants hors commune	Personnel et assistant de vie scolaire	Enseignants et personne extérieure
Tarifs depuis le 1^{er} sept. 2019	2.50€	4.05€	4.65€	5.75€
Tarifs au 1^{er} sept. 2021	2.60€	4.15€	4.75€	5.85€

Concernant les tarifs d'accueil périscolaire, une augmentation de 0.05€ est appliquée à tous les tarifs.

❖ **Révision et harmonisation des tarifs des concessions des cimetières de la commune de Val-du-Mignon**

Les tarifs pour les concessions sur les 3 anciennes communes sont très hétérogènes. Une harmonisation est donc nécessaire :

	Tarifs pratiqués actuellement			A compter du 1 ^{er} mars 2021
	Usseau	Priaires	Thorigny / M.	
Concession Terrain	30 ans : 33€ / m ² 50 ans : 53€ / m ²	Perpétuelle : 16€ / m ²	Perpétuelle : 35€ les 2m ²	30 ans : 30€ / m ² 50 ans : 40€ / m ²
Cavurne Columbarium	15 ans : 311€ / cavurne 30 ans : 495€ / cavurne	15 ans : 250€ / cavurne 30 ans : 400€ / cavurne	Perpétuelle : 70€ / cavurne	30 ans : 400€ / cavurne
Support de mémoires (Jardin des souvenirs)	15 ans : 60€ (plaque d'identification incluse. Gravure à la charge du concessionnaire). Renouvellement de concession : 30€ (pour 15 ans)			

❖ **Révision des tarifs de réservation des salles de USSEAU et PRIAIRES et du gîte « Ferme Giraud »**

Il est décidé de ne pas apporter de modifications aux tarifs des salles de Usseau et Priaires. Il est précisé qu'il ne sera plus demandé de chèque de caution lors des demandes de réservation. Les tarifs appliqués au 1^{er} mars 2021 sont :

Période de location : Week-end ou 2 jours minimum		TARIFS ETE (1 ^{er} Mai au 30 Sept.)		TARIFS HIVER (1 ^{er} Oct. au 30 Avril)	
DESIGNATION ET CAPACITE		Habitants de la Commune	Hab. Hors Commune	Habitants de la Commune	Hab. Hors Commune
PRIAIRES Possib. musique	Grande salle avec cuisine (max. 60 pers.)	90 €	140 €	120 €	170 €
USSEAU Possib. musique	Salle Angélique (max. 45 pers.)	90 €	140 €	120 €	170 €
	Salle Parisette (max. 160 pers.)	235 €	305 €	295 €	365 €
THORIGNY SUR LE MIGNON PAS DE MUSIQUE	Grande salle avec cuisine et wc (max. 80 pers.)	150 €	270 €	190 €	310 €
	Petite salle avec cuisine et wc (max. 19 pers.)	60 €	100 €	80 €	120 €
	Dortoirs (Salle petit déjeuner, cuisine et sanitaires inclus) (max. 29 pers. - Forfait min. de 70 €)	8 € par nuit et par personne	15 € par nuit et par personne	10 € par nuit et par personne	18 € par nuit et par personne
	TARIFS GROUPE du Lundi au Vendredi (Minimum 10 pers.)				
	Gîte complet (Maximum 29 pers.)	270 €		310 €	
	Dortoirs	10 € par nuit et par personne			
PERSONNEL COMMUNAL : ½ Tarif (Habitant de la Commune) une fois / an					
ASSOCIATIONS LOI 1901 (Manifestations à but lucratif) : 35 €					

Étaient présents : BOUCHERY Marie-Christelle, BERTAU Jean-Marie, GRATALOUP Monique, VIAUD Patrice, LIXON Myriam, CONSTANTIN Jocelyne, WIERZBICKI Pascal, WIERZBICKI Nadine, AUDE Christine, LATROMPETTE Sophie, MOREAU Cédric, CHAT Cyril, BERTHELOT Lucie, GIRARDEAU Fabrice, TEILLET Philippe.

Étaient représentés : GIBALT Florent par VIAUD Patrice, PETORIN François par BOUCHERY Marie-Christelle, DUGLEUX Sébastien par TEILLET Philippe, MENNEGUERE Jean-Luc par GIRARDEAU Fabrice.

❖ **Approbation des Comptes de Gestion 2020 dressés par Mme DEVERE, Comptable de la Trésorerie de Frontenay Rohan-Rohan**

Les comptes de gestion du budget principal de la commune, du budget annexe « Centre de Loisirs » et du budget du SPIC « Régie Energies Renouvelables » sont approuvés à l'unanimité.

❖ **Convention 2021 Relais d'Assistance Maternelle et dépenses structurelles avec le Centre Socio-Culturel du Pays Mauzéen**

La convention annuelle portant sur la gestion du Relais d'assistantes maternelles ainsi que la contribution au financement structurel du Centre Socio Culturel du Pays Mauzéen sont reconduites par la commune, qui s'engage à verser pour l'année 2021 une contribution de 1 544.20€ pour le RAM et de 1 566.26€ pour le financement structurel de l'association.

❖ **Contrat de portabilité des lignes téléphoniques mobiles, des lignes téléphoniques fixes et accès internet des mairies, de l'école et du gîte « Ferme Giraud » vers l'opérateur ORANGE**

Les nombreux problèmes de téléphonie mobiles, fixes et d'accès à internet rencontrés avec l'opérateur actuel (CORIOLIS), empêchent le bon fonctionnement des mairies et de l'école.

La Mairie déléguée de PRIAIRES n'a plus de ligne téléphonique, ni d'accès internet depuis 3 mois et que les appels de l'école sont fréquemment reçus sur le poste de la secrétaire à la mairie d'USSEAU.

Il a été demandé à l'opérateur ORANGE de proposer une offre pour la reprise des 6 lignes de téléphonie mobile, ainsi que la téléphonie fixe et Internet.

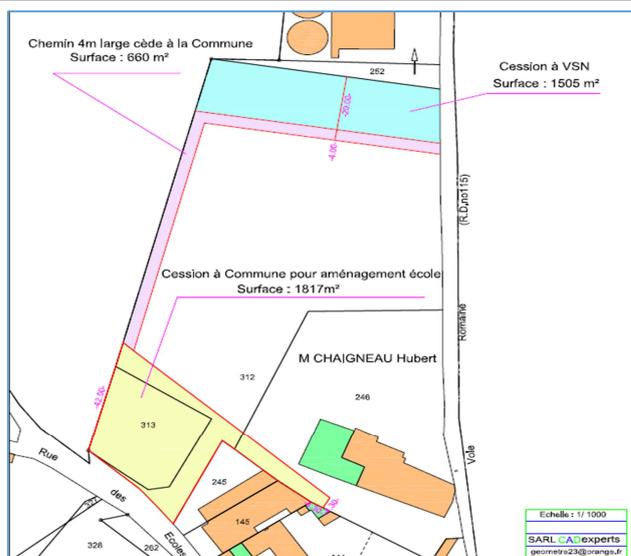
L'offre d'ORANGE retenue permettra d'avoir un service de qualité pour un coût inférieur d'environ 100€/mois.

❖ **Acquisition du terrain de M. Hubert CHAIGNEAU pour le projet de sécurisation de l'école – Autorisation de signature du compromis de vente**

Pour mener à bien le projet de sécurisation de l'accès à l'école Eléonore d'Olbreuse par l'aménagement d'un parking et d'un chemin piétonnier, la commune doit acquérir une partie du terrain de M. Hubert CHAIGNEAU (parcelles n° AC 312 et 313) pour une superficie de 2 477m².

Le prix du terrain a été négocié avec le propriétaire et est fixé à 22€ le m², ce qui représente un coût pour la Commune de 54 494€.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a été consultée par rapport aux fouilles archéologiques. Le résultat de cette consultation indique que le projet est situé en bordure de la voie romaine où des vestiges d'un bâtiment du Haut Empire ont été repérés mais n'ont pas fait l'objet d'investigation. Aussi, si les travaux projetés ne nécessitent pas de creusement de plus d'une trentaine de cm de profondeur, ces vestiges devraient rester hors d'atteinte. En cas d'aménagements plus profonds (passage de réseaux...), la réalisation d'un diagnostic archéologique préalablement à ces travaux s'avèrera nécessaire afin de vérifier la présence effective de vestiges et, le cas échéant, leur état de conservation. Après délibération, 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (pour le prix) la signature du compromis pour l'achat de ce terrain.



❖ **Contrat d'utilisation du système d'alerte et d'information des habitants par l'application « PanneauPocket »**

Cette application permet d'informer (coupures d'eau, d'électricité, travaux, ...) et/ou d'alerter sur des risques (vent violent, inondation...). L'application est gratuite pour les utilisateurs et a un coût de 200€ par an pour la Commune.

Info Elections

Les élections départementales et régionales se dérouleront les **20 et 27 juin de 8h à 18h**. Au vu du double scrutin, les trois bureaux de votes nécessiteront d'être délocalisés pour garantir suffisamment d'espace. Ils se trouveront donc dans la Salle des fêtes pour Usseau et Priaires, et dans le gîte de la Ferme Giraud pour Thorigny sur le Mignon.

Cela implique plus de place mais également plus d'assesseurs. Si vous souhaitez y participer, vous pouvez vous faire connaître aux secrétariats. La consigne gouvernementale du moment préconiserait d'être vaccinés ou testés négatifs.

Pourquoi assainir ?

Conformément à la loi sur l'eau, il est interdit de rejeter dans le milieu naturel des eaux usées sans traitement préalable. L'Agglomération en charge de l'assainissement, compétence obligatoire, déploie deux procédés pour gérer leur production :

- collectif, si votre rue est équipée d'un réseau public de collecte des eaux usées relié à une station d'épuration. Ce procédé est privilégié en zone urbaine.
- non-collectif ou autonome, si votre rue n'est pas équipée d'un réseau public de collecte des eaux usées. Vous devez alors obligatoirement prévoir une installation individuelle de traitement des eaux domestiques.

Comment assainir ?

En raisonnant sur l'ensemble du système d'assainissement, du branchement particulier à la station d'épuration ou système autonome.

En effectuant un diagnostic de performance des ouvrages d'assainissement existants et déterminer les désordres constatés En étudiant le sol en tant qu'outil d'épuration potentiel.

En faisant appel aux diverses solutions techniques envisageables : assainissement collectif AC ou non collectif ANC

Assainissement collectif (Installations collectives) : Dès lors que le réseau d'assainissement collectif est mis en place dans votre rue, vous avez obligation de vous raccorder dans les deux ans après sa mise en service. Vous devez veiller à bien séparer les eaux usées des eaux pluviales.

Dans le cas d'une impossibilité de raccordement gravitaire de tout ou partie de vos installations, vous pouvez prévoir une pompe de relèvement pour les eaux usées, ou vous pouvez conserver votre installation d'assainissement autonome, si elle est conforme.

Si la partie publique du branchement, y compris la boîte de branchement, est réalisée par le service assainissement, seul habilité pour cette opération, les travaux et ouvrages nécessaires pour amener les effluents à la partie publique du branchement relèvent du propriétaire et sont à sa charge exclusive***. Sous réserve de l'accord du service assainissement, un branchement commun à plusieurs immeubles peut être autorisé.



Assainissement Non Collectif : Il désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques usées, chargées en matières organiques, azotées ou phosphorées : eaux des toilettes, salle de bain, cuisine.

Il sert à les traiter avant leur retour dans le milieu naturel pour prévenir des risques sanitaires et protéger l'environnement.

Le système individuel doit être en mesure de collecter les eaux usées, de les transporter pré-traitement (fosse toutes eaux et fosse septique) qui permet de décanter les éléments en suspension, puis de les acheminer vers un espace de traitement biologique (filtre à sable, épandage) avant de s'infiltrer dans le sol ou d'être rejeté en milieu naturel hydraulique.



Histoire

Depuis la création de la communauté d'agglomération du Niortais, le dossier assainissement collectif et non collectif y est débattu.

Des plans de programmation d'investissement en assainissement collectif ont été réalisés et priorisés par les élus en lien avec les programmes de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la possibilité de subventions de celle-ci.

En 2011, l'étude de l'assainissement sur la commune d'USSEAU a permis d'établir des plans de raccordement pour la mise en place d'un assainissement collectif, un terrain près d'USSOLIERE a été acheté par la CAN pour la station d'épuration.

En bureau du 25 Juin 2014, les travaux d'USSEAU, d'un montant de 3 000 000 € étaient dans la programmation d'assainissement collectif mais n'ont pas été retenus par arbitrage économique. Ces travaux prévoyaient un raccordement de 150 branchements (10ème programme AELB 2013/2018). Pour 50 maisons, des travaux de fouilles archéologiques étant nécessaires et entraînaient un blocage de la route départementale pendant 2 ans (route du Lavoir).

Sans suite sur le mandat 2014/2020.

Etude patrimoniale Assainissement Non Collectif, contexte et enjeux

Le 22 janvier 2021, M Elmano MARTINS, vice-président en charge de l'assainissement Niort Agglo, présentait au conseil municipal, l'ETUDE PATRIMONIALE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour USSEAU/ VAL DU MIGNON.

Le XIème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (2019-2024) permet le financement des renouvellements (réseaux, stations d'épuration) sous condition mais ne finance plus de travaux neufs.

L'Assainissement Collectif et l'Assainissement non Collectif sont 2 solutions financièrement comparables et respectueuses de l'environnement : De nouveaux équipements d'assainissement collectif sont réalisés uniquement lorsqu'il n'existe pas d'autre solution adaptée.

L'étude de révision de PPI a débouché sur une demande des élus d'aller vers une étude patrimoniale ANC sur toutes les parcelles bâties de la CAN (hors dépendances).

L'étude présentée, permet d'évaluer le nombre et la situation précise des habitats existants sans solution ANC ou avec des solutions compliquées/complexes, **une réponse sera apportée à toutes les parcelles du territoire.**

Tableau 3 : Conformité des installations ANC

Sur notre commune, 19 parcelles ont été étudiées (118 sur l'Agglo) et il se révèle 9 parcelles très complexes (50 sur l'Agglo) et 5 impossibles (16 sur l'Agglo).

La situation des installations ANC à l'échelle de la commune est décrite ci-contre :

Conclusion	Nombre d'installations	Proportion des installations totales	Proportion des installations contrôlées
Conforme	76	12,5 %	17,3 %
Installation non conforme – réhabilitation non urgente	198	32,6 %	45,1 %
Installation non conforme – réhabilitation urgente*	165	27,1 %	37,6 %
Installation non contrôlées	169	27,8 %	-
TOTAL	608	100 %	100 %

* installations avec problème de salubrité publique

Coût d'une installation collective :

- Travaux de raccordement + Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif : 1 500 €
- Abonnement annuel : 35,67 €
- Prix du m3 d'eau : 1,47 € (pour les 20 premiers m3) puis 2,01 €

Coût estimatif annuel (sur 30 ans) pour 120m3/an : 341,07 € (sans compter les travaux de raccordement)

Coût d'une installation non collective :

- Mise en place d'un système classique à complexe : 8 000 € à 12 000 €.
- Contrôle de conception et de bonne exécution à la mise en place : 181,03 €.
- Contrôle de bon fonctionnement (tous les 8 ans) : 101,82 €.

Coût estimatif annuel (sur 30 ans) sans limite de consommation : 286,27 € / 419,61 €

Saint Pierre et Ananie : sur les traces de la « toile »

Elle vous a été présentée dans le numéro précédent et fait parler d'elle de temps à autre. Elle met en scène deux condamnés exécutés par Saint Pierre.

L'histoire ?..

Ananias et Saphira ont été condamnés à mort et foudroyés parce qu'ils ont voulu faire croire à ce qu'ils n'étaient pas, donnant d'eux-mêmes une image trompeuse dans une communauté naissante qui se voulait honnête, solidaire, et égalitaire.

Le jugement de Pierre fut exemplaire ... et expéditif !



Grâce au travail de l'équipe du musée d'AGESCI (Niort), nous savons désormais que la toile a été réalisée sur commande pour des habitants d'Usseau en 1828, par Jacquelin ARDOUIN, directeur de l'école des arts et métiers de Niort.

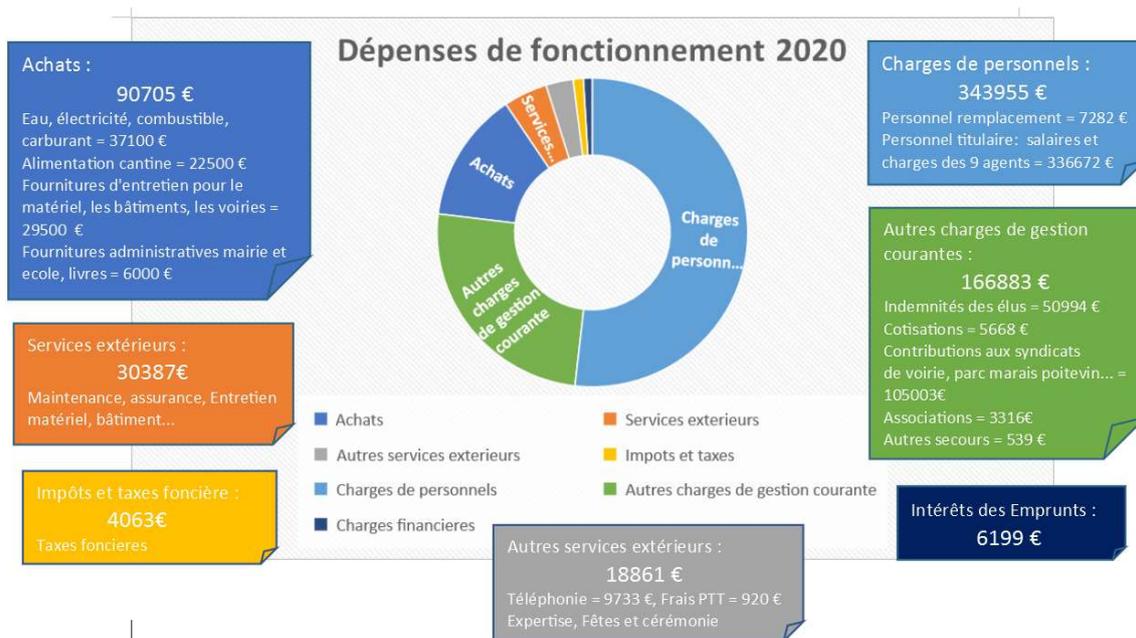
Nous savons aussi qu'un autel et un retable, en sapin de Prusse, ont été commandés à Pierre Toussaint BICHON, maître charpentier, menuisier, originaire de Vendée, établi à Usseau depuis son mariage en 1820 avec une Uxelloise, ...

Et, ce qui ne manque pas de sel, que ce mariage a été célébré en mairie par Pierre ROUSSEAU, adjoint au maire ... oui, oui, celui-là même qui a donné son nom à la place du village, auteur d'un testament qui nous a valu la construction de la mairie et de l'école notamment.

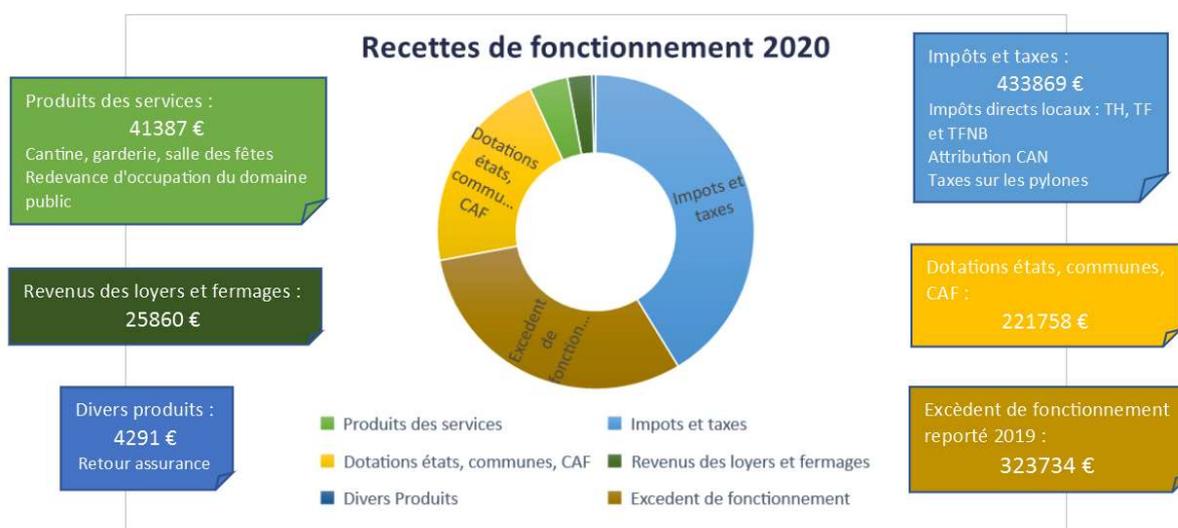
Enfin, cerise sur le gâteau, le maire d'alors n'était autre que le propriétaire du château de BEAULIEU, le comte de NOSSAY, époux de Françoise Eléonore PREVOST de GAGEMENT, cousine descendante de la dame d'OLBREUSE !

Mais cela ne nous dit toujours pas qui sont les commanditaires de l'ensemble ni pourquoi cette commande a été faite ... Il va falloir creuser ! (La suite au prochain numéro)...

Les chiffres donnés sont les chiffres des dépenses et recettes réelles de l'année 2020.



Points importants à retenir : effet COVID => augmentation des produits entretien ; diminution des charges de salaires car changement de personnel pour retraite et mutation, indemnités des élus en dessous du plafond autorisé (-13000€), charge d'emprunts faible.



Points importants à retenir : effet COVID => diminution des recettes de cantine et garderie ainsi que des locations salles des fêtes, diminution des loyers pour donner suite à la vente du commerce, stabilité des dotations de l'état et légère augmentation des impôts locaux suite au lissage à la constitution de la commune nouvelle. L'excédent reporté de 2019 (cumul des 3 budgets des ex communes et résultats 2018-2019) représente la capacité d'autofinancement de la commune pour financer de l'investissement sur l'année suivante.

Restaurant scolaire

Le 16 Février, un nouveau four a été installé dans la cuisine du réfectoire. Cet appareil va permettre à notre cuisinier de préparer de bons petits plats pour les enfants et le personnel dans des conditions optimales.

Les travaux ont été réalisés par Olivier (que nous remercions) et conjointement par la société Le Froid Rochelais.

Le 22 Février, un technicien de la société UNOX (marque du four) est venu effectuer une mise en route et une démonstration de l'utilisation du matériel.

Ce nouveau four va permettre à Frédéric de réaliser plus facilement ses menus grâce à la programmation automatique et avancée de l'appareil.

La consommation d'énergie sera maîtrisée, le nettoyage du four est automatique d'où un gain de temps appréciable qui laissera plus de temps à l'élaboration de recettes.

Nous espérons que cela ravira les papilles des enfants qui reprendront en cœur la chanson de Carlos (que les plus anciens connaîtront) » je préfère manger à la cantine, avec les copains et les copines »

Petit marché du mardi après-midi

Arrivée sur la place du village d'USSEAU de Valérie DEPENNE avec des produits locaux en liaison direct de Fouras ...

Cette commerçante apportait déjà ses produits sur les tables de Val du Mignon sur commande et en livraison "à domicile".

Le "Petit marché de Val du mignon" lui a proposé de venir en direct aux plus près des clients tous les mardis après-midi aux côtés de la boucherie GANRY Père et fils et de "L'instant Marché". C'est fait, Valérie DEPENNE vous présentera désormais ses produits en direct.



Dernière minute avant parution : depuis le 20 avril, un étal fleurant bon le pain au levain tout craquant et tout frais est venu renforcer notre espace. Mme JOYEUX, habitante d'USSOLIERE, vous présentera également ses produits faits maison tous les mardis.

Centre de vaccinations de Mauzé/M.



Le Centre de MAUZE sur le MIGNON a ouvert ses portes le 6 avril ... Beaucoup de monde, pas beaucoup de doses.

Question « ORGANISATION » : Les communes du Sud Deux Sèvres rattachées au Centre avait anticipé les vaccinations des aînés de 75 ans et +, en les contactant et en les inscrivant sur des listes puis dans le logiciel DOCTOLIB. La population tout d'abord un peu « frileuse » réagit maintenant presque avec précipitation.

La plupart de nos anciens ont maintenant reçu leur 1^{ère} dose ou vont la recevoir et sont repartis avec la date de leur 2^{ème} injection...

Notre gouvernement a ensuite accéléré les calendriers et dans « la foulée », notre secrétariat de mairie a inscrit les volontaires de 70 ans . Nous devrions maintenant aborder les tranches d'âge plus habituées aux nouvelles technologies. En conséquence vos rendez-vous peuvent se faire :

- au fil de l'eau sur Internet via DOCTOLIB (attention de bien valider vos rendez-vous et imprimez-les)
- par téléphone au Centre de MAUZE au **05 49 26 77 52** (soyez patients et courtois, il n'y a qu'une seule ligne et beaucoup de demandes et vous serez inscrit (e)s sur une liste d'attente.

Merci à tous les bénévoles (hommes/femmes) qui nous accompagnent et donnent de leur temps pour accueillir dans les meilleures conditions toutes les personnes.

Merci également aux soignants (médecins comme infirmiers et infirmières) toujours présent(e)s avec bonne humeur malgré les demi-journées très longues qu'ils nous consacrent.

Comme indiqué dans le compte-rendu de Conseil du 19 mars dernier, la municipalité a décidé de s'équiper de l'application « PanneauPocket » pour alerter/informer rapidement et facilement la population.

Comment faire pour télécharger l'application sur mon smartphone ?

PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones Android et Apple. Pour l'obtenir, il vous suffit de lancer le téléchargement de l'application. Bien entendu, c'est **totalemment gratuit**, sans publicité et **sans création de compte!**

Rejoignez-nous sur Panneau Pocket et restez informé de la vie à Val du Mignon... A bientôt

EN 4 CLICS

- Ouvrez votre application "Play Store" ou "AppStore" sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste
- Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

GET IT ON Google Play
Download on the App Store

Parc éolien du BREULLAC (Priaires)

Quelques précisions sur l'avancée du chantier éolien de PRIAIRES. Lors de notre dernière rencontre avec l'entreprise VALECO fin mars, le calendrier des travaux a été affiné.



L'ouverture des travaux se fera d'août à décembre 2021. Une trêve sera respectée de mars à juillet 2022 pour respecter la période de nidification.

La livraison des éoliennes se fera à partir d'août jusqu'à octobre 2022. La remise en état de toutes les voiries utilisées aura lieu à la fin du chantier.

Pendant toute la période des travaux, une circulation intense sur nos routes donnera lieu à des mesures de sécurité supplémentaires étant donné le gabarit des camions et des grues qui emprunteront les chemins.

Une information précise des plans de circulation sera communiquée en temps voulu.

Flash CULTURE

FESTIVAL HORS DU TEMPS – LA 5ème Saison - SPECTACLE GOOD BYE PERSIL

Jamais ce nouveau festival n'aura aussi bien porté son nom ... HORS DU TEMPS aura lieu, n'aura pas lieu. Annulé en 2020 et voilà que la question se repose aujourd'hui en 2021.

VAL DU MIGNON, comme 29 autres communes, où plus de 30 spectacles gratuits programmés entre mai et mi-juillet, attend la décision qui sera prise fin avril 2021 par la Préfecture : **quand, comment : debout, assis, avec ou sans masque.** De reprogrammation en reprogrammation, la FERME GIRAUD (THORIGNY SUR LE MIGNON) aurait dû accueillir « GOOD BYE PERSIL » Toujours dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Plusieurs réunions ont eu lieu à la Préfecture pour statuer.

A ce jour, la nouvelle date de programmation n'a pas été arrêtée.

Devons-nous envisager de ne pas découvrir par une belle nuit étoilée, dans l'enceinte de la Ferme Giraud, ces deux frères sortir d'une voiture (un petit et un très grand) pour une mission spéciale. Les enfants de l'école E. D'Olbreuse pourront-ils participer aux deux ateliers de pratiques artistiques animés par la Ligue de l'Enseignement et une Compagnie locale de théâtre le Collectif GONZO ?

Rêvons encore... Donnons-nous rendez-vous pour vivre et partager ensemble de beaux moments d'enthousiasme et de convivialité.

Le Commun' infos 4 ne manquera pas de vous tenir informés de la suite des événements.

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

APE Usseau



En cette nouvelle année, l'APE (Association des Parents d'Elèves) tente malgré la crise sanitaire, de créer des projets fédérateurs qui permettront de faire plaisir aux enfants de l'école.

Les ventes de madeleines et saucissons ayant été réalisées avant Noël et ayant eu un franc succès grâce à tous les parents, une nouvelle « opération saucissons » a été organisée juste avant les vacances de Pâques pour le plaisir des papilles ! Pour la Fête des parents, l'APE propose cette année un sac à tartes qui sera rempli des dessins des enfants de l'école.

Grâce à tous ces événements, l'APE est fière d'avoir pu offrir, aux enfants de l'école, un lot de ballons de foot, de basket, de balles de ping-pong ainsi que des draisiennes... Nous espérons que les enfants pourront bientôt en profiter dans la cour de l'école.

Enfin, nous tenons à remercier chaleureusement la Mairie et le Comité des Fêtes pour avoir proposé à l'APE un nouveau local ! Nous allons donc déménager dans l'ancienne caserne des pompiers en face de Chez Dominique !

Info Assoc

Vous souhaitez obtenir des subventions pour l'année 2021 ? Vous pouvez dès à présent prendre contact avec le secrétariat pour retirer votre dossier de demande de subventions. La **date limite de retour** est fixée au **31 mai 2021**.

VIVRE ENSEMBLE

Cambrìolage : Comment protéger son domicile ?

Voici quelques conseils de base qui peuvent s'avérer indispensables et qui ont démontré leur efficacité.

- Verrouillez toujours vos portes et ne laissez pas entrer des inconnus. Soyez vigilants sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée. Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Les personnes âgées sont plus ciblées par les malfaiteurs car plus vulnérables.
- Si vous en avez la possibilité, équipez votre domicile d'une alarme avec sirène.
- Il est préférable d'équiper sa maison de portes et vitres anti-effraction.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.
- Installez des points de lumière extérieurs avec détecteur de présence.

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

- Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien, etc.).
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
- Votre domicile doit paraître habité. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...
- Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est aussi déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.
- **La meilleure protection est l'aide et la vigilance de vos voisins.** Ils peuvent vider régulièrement la boîte aux lettres des publicités (elles sont toujours distribuées même si vous avez fait suivre votre courrier), ouvrir et fermer vos volets et enfin être attentifs surtout si votre alarme sonne. Pensez à leur confier vos clés.
- Vous pouvez signaler votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Il s'agit de l'opération "**tranquillité vacances**" à laquelle vous pouvez souscrire en remplissant un formulaire disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>
- Nous vous conseillons de regarder cette vidéo réalisée par la gendarmerie : <https://www.dailymotion.com/video/x175ecc>

ZOOM SUR ... LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le lundi 16 novembre à l'école d'USSEAU se sont déroulées en présence de Marie Christelle BOUCHERY, Maire, les élections pour le renouvellement des membres du Conseil municipal des enfants.

Les élèves des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont voté pour leurs représentants pour l'année 2020-2021. Les candidats, au nombre de 8 avaient soigneusement rédigé et préparé leur profession de foi pendant les vacances de la Toussaint et ont ainsi présenté leur programme à leurs camarades lors de la rentrée. Ces élections ont suscité un grand intérêt et un réel enthousiasme.

Le Conseil Municipal comporte 11 enfants, qui sont : GOUSSEAU Evan, GUILLEMAIN Max, HAIT-HAMMOU Elyssen, LEMAÎTRE Nolan, LEPRÊTRE Sofia, MARCHAL Clément, MOINIER Hugo, PROTEAU Alexandre, PROTEAU Lucille, ROUSSEAU Basile, TURPAUD Axel.



Il est réparti en trois commissions : « Vie locale et communication » - « Environnement et aménagement des espaces » - « Solidarités ».

Les élus se sont retrouvés le lundi 7 décembre 2020 pour une première réunion animée par Lucie BERTHELOT, Christine AUDÉ, conseillères municipales et Myriam LIXON, adjointe chargée des Affaires scolaires.

À la suite d'une présentation de chacun des membres, les enfants ont fait part de leurs propositions d'actions riches et diverses et n'ont pas manqué d'originalité.

Dans un esprit de continuité les projets déjà en cours ont été maintenus : aménagement de jeux de cour à l'école, création de boîtes à livres, règlement du City-Park.

D'autres projets ont été proposés avec les enfants : journée « Nettoyons la nature », repeindre la venelle sombre à Usseau, création d'un logo pour le CME, comment lutter contre le gaspillage.

Une première action pour la fin de l'année 2020 a été réalisée ; les enfants ont fait un dessin personnalisé qui a accompagné la remise des colis à nos aînés. Les dessins ont été distribués avec les paniers pour les aînés, et ont été très appréciés. Une action encourageante pour la suite.

Le Conseil municipal s'est réuni une nouvelle fois le lundi 1er mars dernier.

Suite aux propositions d'actions de la part des enfants de l'école, les sujets suivants ont retenu l'attention de chacun et chacune des membres et quelques idées ont émergées pour leur réalisation :

- avoir des cours de secourisme = faire venir un professionnel
- mettre des fleurs = fleurir l'école et la commune = mettre des fleurs dans des pots et qu'elles soient visibles par les passants et qu'elles aient de jolies couleurs.
- faire la cuisine = apprendre à préparer des plats et inviter un chef.
- mettre des jeux dans le jardin derrière l'école = installer un baby-foot et faire un parcours de santé.
- lutter contre le gaspillage.
- peindre la venelle sombre = demander l'autorisation aux propriétaires des maisons et peindre avec des couleurs de leur choix ou la peindre en noir pour qu'elle reste sombre.
- décorer la cantine = dessiner des plats, mettre des guirlandes, faire des décorations par thème

Les enfants se sont répartis en groupe sur les différents thèmes retenus. Lors d'une prochaine séance ils réfléchiront comment mettre en œuvre leurs projets. Ces projets feront prochainement l'objet d'une présentation lors d'une réunion du Conseil municipal des adultes et d'une discussion sur leur faisabilité.

Les enfants ont également reçu des remerciements de quelques habitants de la commune pour les dessins et les petits mots sympathiques qui ont accompagnés les colis de Noël distribués aux aînés. Des livres ont été également offerts pour chaque tranche d'âge.

Christine AUDÉ et Lucie BERTHELOT qui animent le Conseil municipal des enfants souhaitent se rapprocher de l'équipe pédagogique de l'école et des personnes qui veulent mener diverses actions avec les enfants afin d'apporter une cohésion entre les différents acteurs concernés et les différents projets proposés.

La sécurité des usagers aux abords de l'école et de la salle des fêtes a été l'une des premières préoccupations de la mandature précédente. Pour cela, une zone 30 a été instaurée, des ralentisseurs posés, une interdiction de circuler pour les poids lourds de + 19 T imposée et l'arrêt des cars déplacé.

Parfaitement consciente que ces réalisations étaient loin d'être encore suffisantes et, dès que les capacités d'autofinancement furent reconstituées, la mandature précédente a cherché à acquérir des parcelles de terrain situées au nord et à l'ouest de l'école et de la salle des fêtes. Cette opération avait pour but, entre autres, de créer un espace de stationnement et un itinéraire piéton sécurisé pour l'accès à l'école.

Malgré les efforts déployés, la négociation avec le propriétaire des parcelles n'avait pas abouti, achoppant sur le prix élevé demandé.

Lors du conseil municipal du 19 mars dernier, la décision a été prise d'acquérir ces parcelles, principalement constituées de terres agricoles, pour un montant très largement supérieur (x10) à l'estimation réalisée en 2015 par France-Domaine.

Nous tenons ici à faire savoir que cela n'est pas acceptable en l'état car d'autres options étaient possibles, avec le prochain Plan Local d'Urbanisme notamment, tout en indemnisant de façon raisonnable le propriétaire des terrains. Le fait que ce soit de l'argent public n'autorise pas à s'affranchir des règles de bon usage !

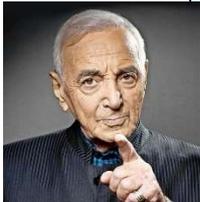
L'équipe "veille et propositions" poursuivra l'action menée par la précédente mandature afin que la commune obtienne l'assainissement collectif, conformément à ce que la CAN avait programmé avant les élections de 2014. A l'issue de celles-ci, l'équipe nouvellement en place à la CAN n'a pas maintenu le projet, annulant de fait le budget débloqué par l'Agence de l'Eau. Ce sujet de salubrité publique avec incidence écologique mérite un débat.

Sébastien DUGLEUX, Fabrice GIRARDEAU, Jean-Luc MENNEGUERRE, Philippe TEILLET

Chanson : Tu es donc j'apprends... (premiers couplets)



J'étais assis sur un banc, cinq minutes avec moi
Perdu dans mes pensées qui me parlaient sans voix
Dans un parc un peu désert, sous un ciel sans couleur
Un moment un peu d'air, dans une bulle sans humeur
Un vieil homme approcha fermant ainsi cette parenthèse
Il s'assit à côté de moi et me regarda l'air à l'aise
Avec un regard confiant il me dit cette phrase sans astuce
"Quel dommage que les gens ne se parlent pas plus"



Jeune homme croyez-moi, j'ai un peu d'expérience
Je ne vous connais pas, je m'assois près de vous
Si les gens se parlaient, les choses auraient un sens
Je vous parle et pourtant, je suis tout sauf un fou
C'est juste que je sais, privilège de l'âge
Que l'humain est moins sot, s'il est un peu curieux
Que l'humain est plus fort quand il croit au partage
Qu'il devient plus beau quand il ouvre les yeux

L'homme est un solitaire, l'homme est un solitaire
Qui a besoin des autres, l'homme est un solitaire
Et plus il est ouvert et plus il devient grand
Découvrez ma culture, découvrez ma culture
J'apprendrai la vôtre
Je pense, donc je suis
Et tu es, donc j'apprends

Nous avons pris le temps de voir nos différences
De mélanges et rencontres, il faut franchir le seuil
Parlons aux inconnus, parlons aux inconnues
Sortons de l'ignorance, sortons de l'ignorance
Faisons de notre monde un terrain sans orgueil
Comme on croise nos voix, croisons nos habitudes
Nous quitterons ce parc plus riches qu'en entrant
Cessons de voir petit, prenons de l'altitude
Partageons nos idées, nos valeurs, notre temps

Je pense, donc je suis
Et tu es, donc j'apprends

Grand Corps Malade & Charles Aznavour



Les horaires d'ouverture de la mairie principale de Val du Mignon sont modifiés
La mairie sera maintenant fermée le mercredi matin.



MAIRIE DE VAL DU MIGNON

Place Pierre Rousseau - USSEAU
79210 VAL DU MIGNON
Tél. : 05.49.04.85.16
Courriel : secretariat@mairie-valdumignon.fr
Site : www.mairie-valdumignon.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES

USSEAU : Lundi => 10h à 12h
Mardi / Mercredi => 15h à 18h
Vendredi => 9h à 12h

PRAIRES : Vendredi => 15h à 18h

THORIGNY SUR LE MIGNON : Mardi => 8h30 à 12h30